



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 144-19

**Objet :** *RS - Avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition de pièces détachées, de pneumatiques, de peinture pour carrosserie, d'accessoires et d'articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance des parcs de véhicules et d'engins ainsi que les prestations de contrôles réglementaires*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisseraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 144-19

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition de pièces détachées, de pneumatiques, de peinture pour carrosserie, d'accessoires et d'articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance des parcs de véhicules et d'engins ainsi que les prestations de contrôles réglementaires**

---

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que par décision du 23 mars 2017, le Bureau a autorisé la signature de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et le Centre communal d'action sociale de Chambéry pour la passation d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande mutualisés de fourniture de pièces détachées, de pneumatiques, de peinture pour carrosserie, d'accessoires et d'articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance de véhicules et d'engins ainsi que les prestations de contrôles réglementaires.

La Ville de Chambéry est le coordonnateur du groupement.

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 à la convention dans un objectif de fluidification. Ainsi, l'émission des bons de commande, prévue initialement de manière mutualisée et réalisée par le coordonnateur au nom des membres du groupement, pourra désormais être prise en charge directement par chacun des membres du groupement, au fur et à mesure de ses besoins.

La Ville de Chambéry pourra néanmoins continuer à passer des commandes groupées pour le compte des membres du groupement, permettant le bon fonctionnement de l'atelier mécanique, la refacturation des fournitures se faisant au prix d'achat, majoré des éventuels coûts de main-d'œuvre.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de décision concernant les conventions de groupement de commandes,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** le projet d'avenant 1 à la convention constitutive de groupement de commandes joint en annexe

**Article 2 :** **autorise** le Président ou son représentant à signer l'avenant 1 à la convention constitutive du groupement de commandes,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 144-19

**Objet de l'acte :** RS - Avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition de pièces détachées, de pneumatiques, de peinture pour carrosserie, d'accessoires et d'articles divers nécessaires à la réparation et à la maintenance des parcs de véhicules et d'engins ainsi que les prestations de contrôles réglementaires

**Thème Préfecture :** 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

**Date de l'acte :** 14 novembre 2019

**Annexe(s) :**  
Avenant 1 convention de groupement de commandes pièces détachées

**Identifiant de télétransmission :** 073-200069110-20191114-lmc1H22589H1-DE

**Identifiant unique de l'acte :** lmc1H22589H1

**Date de transmission en Préfecture :** 21 novembre 2019

**Date de réception en Préfecture :** 21 novembre 2019

**Période d'affichage :** du au